KSENTINI À PROPOS DES PERSONNES IMPLIQUÉES DANS DES AFFAIRES DE CORRUPTION :

«On a amnistié des terroristes pourquoi pas eux»

Embarrassé par la série de scandales impliquant de hauts responsables algériens dans des affaires de corruption, le pouvoir est aujourd'hui à la recherche d'une voie de sortie passible d'apaiser la situation. L'une des options qui pourrait voir le jour passerait tout bonnement par… l'amnistie de toutes les personnes impliquées dans des affaires de corruption.

Abla Chérif - Alger (Le Soir) - L'idée a commencé à être distillée de manière presque banale lors d'une émission télévisée diffusée il y a deux jours par la chaîne de télévision privée El-Bilad.

L'invité est Me Farouk Ksentini, célèbre avocat et président du Conseil national des droits de l'Homme, un organisme créé sur décision présidentielle.

Interrogé au sujet des révélations dévoilées par les Panama Papers, il informe l'opinion de sa décision de soumettre au président de la République un projet portant sur la nécessité de procéder à l'amnistie générale de tous les Algériens impliqués dans des affaires de corruption. Lesquels ? A qui fait-il allusion ? De quelle manière cela pourra-t-il se faire ? Pour tenter d'en savoir plus, nous nous sommes rapprochés hier de Me Farouk Ksentini. Sans hésitation, il répond à toutes nos questions, avouant de lui-même qu'il s'agissait là d'un sujet bien délicat et pouvant provoquer des sentiments bien compréhensibles au sein de l'opinion.

Voici ce qu'il nous apprend : la commission qu'il préside se réunira dans les tout prochains jours afin de rédiger un «rapport spécial» à destination du Président Bouteflika afin de lui suggérer d'absoudre toutes les personnes concernées par les affaires de corruption. Il s'explique : «Le constat est le suivant, dit-il. La boîte de Pandore a été ouverte. Périodiquement, nous assistons à la publication de noms de personnes dans les Panama Papers.

Il y a Mme Chakib Khelil, le fils de l'ancien Président Chadli… il y en a eu d'autres, et il y en aura encore. Cela ne se terminera pas. Périodiquement, nous irons vers de nouvelles affaires.

Photo : New Press

Farouk Ksentini, président du CNDH.

Cette situation détruit la réputation de notre pays, elle est contre-productive. Elle va faire fuir tous les investisseurs et porter un coup fatal à l'économie de l'Algérie.

C'est un grand danger, cela ne peut pas continuer ainsi.» Me Ksentini fait ensuite référence à une expérience récente vécue dans notre pays : «la réconciliation nationale». Selon lui, cette option a permis aux Algériens de régler une situation beaucoup plus difficile que celle que nous traversons aujourd'hui et qu'il est nécessaire de la rééditer dans le contexte que nous traversons aujourd'hui.

Question crue au président du Conseil national des droits de l'Homme : «Voulez-vous dire que puisque des terroristes ont été absous il est donc tout à fait possible d'amnistier les personnes impliquées dans des affaires de corruption ?» La réponse ne se fait pas attendre : «absolument, répond notre interlocuteur. Si des personnes ayant commis des crimes comme le terrorisme ont pu être amnistiées, pourquoi ne pas le faire avec celles qui se sont rendues responsables de faits moins lourds ?» Il précise : «Je ne prône pas l'impunité, mais ce que je veux dire est que cette situation peut nous coûter très cher, nous ne devons pas devenir la risée du monde, d'autres expériences de ce genre ont eu lieu à travers le monde. Ceci dit, je peux parfaitement comprendre les réactions des citoyens hostiles à ce mode d'actions. Mais il faut progressivement se débarrasser de cette obsession.» De quelle manière ? Selon Me Ksentini, le projet ne pourra se faire que dans le cadre d'une concertation générale.

Le rapport spécial, indépendant du rapport annuellement remis à la présidence de la République, sur la base d'un texte et de suggestions prochainement élaborés. Ce rapport sera ensuite transmis au président de la République qui devra légiférer au cas où le projet est accepté.

A. C.

AFFAIRE MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION-*EL KHABAR*

Le procès reporté au 25 mai

Troisième report de l'affaire opposant le ministère de la Communication au groupe médiatique* El Khabar*, le premier contestant au second la cession d'actifs à une filiale du groupe Cevital.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - Le président de la seconde chambre des référés du tribunal administratif de Bir-Mourad-Raïs, à Alger, n'a pas trop tardé à annoncer le renvoi du procès au 25 mai prochain. Mohamed Dahmani n'a fait, en fait, qu'accéder à la nouvelle défense du ministère de la Communication assurée, depuis hier, par Maître Nadjib Bitam, qui a remplacé au pied levé Me Mohcine Amara, révoqué pour être, a expliqué Mohamed Dahmane, «sous le coup de trois mesures disciplinaires datant du 16 janvier 2016 et ne peut, en vertu de l'article 127 de la loi régissant la profession d'avocat, se constituer défense dans cette affaire». Suite à quoi Me Amara a présenté une décision du ministère de la Justice portant annulation desdites mesures disciplinaires. Ce dont le président de la seconde chambre du tribunal administratif de Bir-Mourad-Raïs n'a pas tenu compte, se référant à un courrier du bâtonnat reçu le même jour, soit hier mercredi.

Ce report est venu conforter la défense de la partie défenderesse composée d'une quarantaine d'avocats, et qui a remis, à l'occasion, les mémoires en réponses.

C'est ainsi que Me Khaled Bergheul s'interroge faussement quant à ce renvoi, le troisième de suite, «inexpliqué pour une action en référé qui suppose», explique-t-il, «urgence» dans son traitement. Car, pour lui, ce report voile mal «le caractère éminemment politique» de l'affaire. Ce que, a poursuivi l'avocat, «nous avons avancé dès le départ. C'est une affaire commerciale dans laquelle le ministère de la Communication n'a aucun droit de s'immiscer».

Une lecture qui est également celle des hommes politiques, acteurs associatifs et syndicaux, nombreux à se joindre au sit-in observé par les travailleurs du groupe médiatique *El Khabar*, devant ledit tribunal administratif.

Dans cette foule, on pouvait ainsi distinguer le président du RCD, Mohcine Belabbas, entouré de nombre des cadres et militants du parti, la secrétaire générale du PT, Louisa Hanoune, le président de Jil Jadid, Soufiane Djilali, Abdelaziz Rahabi, des représentants du Parti des avant-gardes des libertés, du MSP, de Nahda et du FJD. Il y avait également Karim Tabbou, Nacer Djabi, Khalida Toumi et Zohra Drif. Du beau monde de divers bords politiques et idéologiques mais qui s'est retrouvé, comme au bon vieux temps du début des années 1990, autour de mots d'ordre unificateurs : la liberté d'expression, la liberté de la presse et la liberté d'investir.

Des acquis visiblement en train d'être remis en cause, ce qui corrobore le propos de l'ex-ministre de la Culture qui estime qu'un droit n'est jamais acquis pour l'éternité, d'où son plaidoyer pour «plus de vigilance». A rappeler que l'action en référé introduite par le ministère de la Communication auprès du tribunal de Bir-Mourad-Raïs porte sur la conformité du rachat d'actions du groupe médiatique *El Khabar* par une filiale du groupe agroalimentaire Cevital avec les dispositions de l'article 25 du code de l'information. Un article qui stipule qu'«même personne morale de droit algérien ne peut posséder, contrôler ou diriger qu'une seule publication périodique d'information générale de même périodicité éditée en Algérie». Un argumentaire qu'aussi bien le patron du groupe Cevital, que ceux du groupe médiatique *El Khabar* et nombre d'avocats et autres hommes politiques récusent, estimant que «ce n'est là qu'une affaire purement politique que l'on veut habiller juridiquement».

Photo : Samir Sid

Des personnalités de divers bords politiques se sont jointes au sit-in.

M. K.

EN RAISON D'UNE INDISPONIBILITÉ, SLIM VOUS DONNE RENDEZ-VOUS JEUDI PROCHAIN.

ABDELKADER OUALI À PARTIR D'ORAN :

«Seules les entreprises étatiques réaliseront les projets autoroutiers»

Mardi dernier, le ministre des Travaux public, Abdelkader Ouali a insisté, lors de sa visite de travail dans la wilaya d'Oran, sur l'intention de l'Etat à recourir à l'expérience des cadres algériens dans les projets de construction des autoroutes.

«Que l'on réalise 20 kilomètres ou 100 kilomètres, cela m'importe peu, ce qui m'intéresse, c'est de savoir si ça a été réalisé en devises ou en dinars ? Nous avons pris une décision après ce qu'on a vu avec l'autoroute Est-Ouest, nous ne doutons pas des capacités de nos cadres et dans les moyens nationaux, dès lors tous les projets en lien avec la réalisation d'autoroutes seront réalisés uniquement par les entreprises étatiques». Le ministre a rappelé toute l'importance que revêt la bonne réalisation et le suivi des projets du développement du réseau routier de la wilaya d'Oran. «Cette wilaya doit accueillir d'importants évènements dont les Jeux méditerranéens de 2021. Il faut donc être prêt sur les plans économique, touristique et culturel», a expliqué le ministre.

M. Abdelkader Ouali s'est dit satisfait des travaux de renforcement de l'accès à la corniche supérieure, divisés en trois tranches, et dont le taux d'avancement est de 70% avec une enveloppe financière de l'ordre de 3 milliards de dinars. Le projet devrait être réceptionné d'ici fin septembre 2016. Le projet d'extension du terminal à conteneurs du port d'Oran pour lequel l'Etat a consacré près de 11 milliard de dinars,et qui devra contenir jusqu'à 1 million 600 000 conteneurs/an est confié au groupement d'entreprises China Harbour Engineering Company (chef de file) l'EPE Meditram (Algérie), pour un délai de réalisation de 36 mois. Ce chantier, qui a démarré en 2014, ambitionne de combler le déficit majeur qu'accuse l'Oranie en matière d'infrastructures spécifiques à la réception et au traitement des conteneurs. Le ministre a insisté sur le respect des délais de réalisation.

A. B.